**Fiche de classification – une nouvelle mise à jour est en cours**

En attendant pour la classification de votre bien (produit ou/et technologie) veuillez consulter :

**Pour les biens à double usage :**

[RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/66 DE LA COMMISSION du 21 octobre 2022 modifiant le règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des biens à double usage](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2023.009.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AL%3A2023%3A009%3ATOC)

**Pour les produits et les technologies liés à défense :**

[LISTE COMMUNE DES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE adoptée par le Conseil le 20 février 2023 (équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52023XG0228(01))

**Pour les biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

[Règlement (UE) 2019/125 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1678360549004&uri=CELEX%3A02019R0125-20210101)